

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Zurich, le 4 décembre 2018

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 30 novembre et 1^{er} décembre 2018 à Zurich

Nous sommes inquiets

L'ampleur du phénomène des abus sexuels commis dans un contexte ecclésial au cours des dernières décennies et l'annonce de la sortie de l'Eglise de femmes catholiques engagées de notre pays ont incité le président de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse, Luc Humbel, à faire une déclaration solennelle devant les délégués des organisations ecclésiastiques cantonales réunis pour leur assemblée plénière. Ce discours prononcé en ouverture s'est achevé par une invitation pressante à appeler par leur nom et à aborder sans détour les problèmes qui persistent, ainsi qu'à se lancer courageusement sur la voie d'un aggiornamento. De son côté, l'oratrice invitée, la conseillère d'Etat zurichoise Jacqueline Fehr, a mis en avant d'autres réalités, à savoir l'importance des convictions religieuses en tant que fondement de la vie de la collectivité et les vertus du système dualiste. Lors de la partie statutaire de l'assemblée plénière, il a été décidé d'attribuer des subsides à des institutions ecclésiales pour un total de quelque 8,3 mio de francs.

Ouvrant l'assemblée plénière, le président de la Conférence centrale, Luc Humbel, a débuté son allocution par ces mots: «Je suis inquiet», cela face à l'ampleur du phénomène des abus sexuels commis dans le cadre ecclésial au cours des dernières décennies et à la récente annonce publique de la sortie d'Eglise de six femmes catholiques engagées de notre pays. S'agissant de ces dernières, il a souligné que leur notoriété n'était pas la cause de sa préoccupation, mais bien le fait que leur décision de quitter l'Eglise n'ait aucunement procédé d'un sentiment d'éloignement vis-à-vis de l'institution ou de considérations financières. Il s'agit de personnalités dévouées à l'Eglise et qui en défendent les valeurs avec ardeur, en particulier le devoir d'aide aux démunis.

Les évêques doivent jouer les éclaireurs dans la question féminine

De l'avis de Luc Humbel, la volonté exprimée par les évêques de dialoguer avec ces femmes sorties de la communauté ecclésiale et de les rencontrer est une démarche louable, mais qui ne suffit pas. Car très nombreux sont les individus récriminant à propos de la manière dont la hiérarchie ecclésiale traite la question de la position et du rôle des femmes dans l'Eglise. Il manque une reconnaissance de l'égalité entre les sexes et du droit des femmes à participer à la discussion, à l'action et aux décisions à tous les niveaux de l'institution. «J'invite nos évêques à se comporter en éclaireurs sur ce sujet important», affirma-t-il, ajoutant que, toutefois, «nous ne voulons pas nous engager dans une voie sans issue». Le traitement des dossiers relatifs aux

abus sexuels nous a appris qu'il est irresponsable de détourner le regard et que, lorsqu'on agit ainsi, la réalité ne manque pas de nous rattraper. Le président de la Conférence centrale a clos ses propos par ce constat: «Le temps est venu de nous engager courageusement sur la voie d'un aggiornamento.» Les délégués ont accueilli cette déclaration par des applaudissements et exprimé le souhait qu'elle soit portée à la connaissance des évêques (le texte intégral de la déclaration est disponible à l'adresse <https://www.rkz.ch/nc/fr/details/je-suis-inquiet/>).

La structure dualiste contribue fortement à l'ancrage de l'Eglise dans la société

Dans la partie de l'assemblée plénière réservée à un sujet de réflexion, la conseillère d'Etat zurichoise Jacqueline Fehr a donné un exposé sur les rapports entre l'Etat et la religion dans le canton de Zurich ([Staat und Religion im Kanton Zürich](#)). Cette invitation à venir s'exprimer lui a été adressée à la suite de la promulgation par le gouvernement cantonal zurichois d'une directive sur ce thème à fin 2017 ([Orientierung](#)). D'entrée, elle a confirmé que les convictions religieuses constituaient un fondement important sur lequel repose la vie de la collectivité. D'autres phrases clés ont témoigné de la valeur attachée au statut de droit public accordé aux communautés religieuses reconnues et de la nécessité de mettre en place des bases claires pour les relations avec celles qui ne le sont pas.

En ce qui concerne le système dualiste en vigueur au sein de l'Eglise catholique, la conseillère d'Etat a affirmé se réjouir de son existence parce qu'il contribue pour beaucoup à l'ancrage de l'institution dans notre société. Parallèlement, elle a invité à ne pas esquiver plus longtemps le débat sur l'égalité des sexes au sein de l'Eglise. Lors de la discussion qui a suivi, la magistrate a répondu à la question de l'attente principale nourrie par les pouvoirs publics à l'endroit des communautés religieuses reconnues en formant un vœu: qu'elles mettent tout en œuvre pour que s'instaure un dialogue de qualité entre l'Etat et les communautés religieuses non reconnues.

Aumônerie et conseil juridique dans les centres fédéraux pour requérants d'asile

Esther Maurer, vice-directrice du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), a traité le deuxième sujet de la partie de l'assemblée plénière consacrée à la réflexion, à savoir les répercussions de la révision de la loi sur l'asile au niveau des services d'aumônerie et de conseil juridique fournis dans les centres de requérants. Le travail d'aumônerie des Eglises et le financement du conseil juridique y resteront indispensables malgré l'introduction du nouveau régime légal et l'accélération des procédures.

Subsides du cofinancement et nouvelles attributions au Fonds d'indemnisation des victimes d'abus sexuels

Les propositions concernant le financement des institutions de l'Eglise actives à l'échelon national et à celui des régions linguistiques ont constitué le plat de résistance de la partie statutaire de l'assemblée plénière. Sur les quelque 8,3 mio de francs alloués pour 2019, 2,3 mio iront à l'activité médiatique, 1,7 mio à la pastorale des migrants et aux offices spécialisés, 1,6 mio à la formation de base et à la formation permanente du

personnel ecclésial, et 1,1 mio à la pastorale de la jeunesse et aux mouvements d'adultes. «Le mode de collaboration entre la Conférence centrale et la Conférence des évêques, représentée par ses membres compétents en matière de pastorale, et les nouvelles procédures mises en place ont fonctionné à la perfection tout au long de la préparation de ces importantes décisions», a relevé Daniel Kosch, le secrétaire général de la Conférence centrale.

En 2017, la Conférence des évêques, les ordres religieux et la Conférence centrale ont constitué un Fonds d'indemnisation des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et qui sont aujourd'hui prescrits. Les délégués à la Conférence centrale ont approuvé le principe d'un troisième versement de 150'000 francs. Pour le président de la Conférence centrale, Luc Humbel, cet argent est certes dû aux victimes, mais ne sera plus disponible pour soutenir d'autres cercles de personnes.

De bonnes nouvelles ont pu être données à propos de la visite du pape en juin à Genève, le temps fort religieux de l'année: les comptes y relatifs sont aujourd'hui quasi équilibrés grâce aux nombreux dons et autres aides financières alloués.

Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse, se tient à disposition pour toutes informations complémentaires,
tél. 044 266 12 01, e-mail: daniel.kosch@rkz.ch